

**Qui est
votre personne
de confiance ?**

**L'avez-vous
désignée ?**

**Avez-vous rédigé
vos directives
anticipées ?**

**Comment
procéder ?**

C'est maintenant que se préparent vos futures décisions de santé.

Et si vous en parliez à votre médecin ?



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS

Au service des médecins, dans l'intérêt des patients

www.conseil-national.medecin.fr